

MERCREDIS POPULAIRES

Une organisation de l'Entente Cycliste Aulnay Drancy 93

REGLEMENT

Article 1: Organisation

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés FFC inscrits dans une association affiliée.

Lieu des épreuves : Stade Vélodrome Paul FOURNIER, 137 rue Maximilien Robespierre, 93600 Aulnay-Sous-Bois.

Nombre d'épreuves : Il est prévu 5 épreuves dites « piste »

Dates des épreuves : 27 mars, 24 avril, 15 mai, 5 juin, 26 juin.

Heure de début : 14h30 précises

But de ces mercredis populaires : Promouvoir la pratique de la piste auprès des écoles de cyclisme.

Programme des réunions: A chaque réunion, un panachage des épreuves suivantes sera organisé individuellement ou en omnium par catégorie d'âge: vitesse, course aux points, scratch, élimination, start-sprint, sprint aux points, 200m départ lancé, 200m départ arrêté. Le programme de la réunion sera défini suivant le nombre de présents à chaque réunion. En cas de mauvais temps, la décision d'annuler la réunion ou de changer les épreuves sera prise sur place.

Article 2 : Catégories

Les épreuves sont ouvertes aux garçons, et aux filles appartenant aux catégories d'âges suivantes :

Pour 2024:

U7 - Prélicenciés: 5/6 ans nés en 2018-2019

U9 - Poussins 1 : 7 ans nés en 2017

U9 - Poussins 2 : 8 ans nés en 2016

U11 - Pupilles 1 : 9 ans nés en 2015

U11 - Pupilles 2 : 10 ans nés en 2014

U13 - Benjamins 1 : 11 ans nés en 2013



U13 - Benjamins 2 : 12 ans nés en 2012

U15- Minimes 13/14 ans nés en 2011 et 2010

Types de vélos : les VTT seront autorisés pour les catégories U7 et U9. Les pédales automatiques ou les cale-pieds sont fortement conseillés.

Braquets: Le développement maxi sera de 5,60m pour les U7 Prélicenciés à U11 Pupilles1 et 2, de 6,40m pour les U13 Benjamins 1 et 2 et 6,71m pour les U15 Minimes.

Vérification obligatoire avant chaque épreuve par les éducateurs des clubs.

Contrôle obligatoire pour les TROIS premiers dès l'arrivée de chaque catégorie.

Sécurité : les gants et le casque sont obligatoires. Le casque doit être mis correctement et protéger le visage. Les dépassements ne se font pas sur la côte d'azur.

L'accès à la pelouse est réservé à 1 dirigeant par club.

Il est formellement interdit de rouler sur la piste en sens inverse.

Toute attitude dangereuse reconnue par les arbitres sera sanctionnée (exemple : gêne volontaire, lever les bras à l'arrivée au cours d'un sprint en peloton...).

Article 3: Inscription

Le règlement des frais d'inscription doit être adressé, au plus tard 3 jours avant la date de la première épreuve soit au plus tard le 24 mars 2024.

Le chèque ou le virement doit être libellé à l'ordre de l'E.C.A.D. 93

Les Inscriptions doivent parvenir à :

Entente Cycliste Aulnay Drancy 93 235 Avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY

Les engagements devront se faire également sur le site du Comité d'Île de France pour chaque épreuve

Tout coureur non inscrit à la première épreuve, pourra s'inscrire et participer aux épreuves suivantes, à la condition d'avoir réglé préalablement les frais d'inscription. Tout coureur non engagé à la première épreuve, pourra s'inscrire dans les conditions ci-dessus au cours des épreuves suivantes.

Le dossard, propriété du coureur, devra être conservé jusqu'à la dernière épreuve.



Droit d'inscription : 15 € par licencié pour la totalité des épreuves. 5 € à la journée.

Il n'y aura aucun engagement sur place.

Les droits d'inscription seront dus pour tout coureur engagé et absent au départ.

Article 4: Classements

Classement par catégorie d'âge.

Attribution, à chaque épreuve, d'un nombre de points en fonction de la place obtenue par les coureurs de la façon suivante : 1 er : 20 pts, 2 ème : 17 pts, 3 ème : 14 pts, 4 ème : 12 pts, 5 ème : 10 pts, 6 ème : 8 pts, 7 ème : 6 pts, 8 ème : 4 pts, 9 ème : 3 pts, 10 ème : 2 pts et 1 pt à tous les autres participants.

En cas d'abandon non motivé aucun point ne sera attribué.

En cas d'ex æquo au classement d'une journée, le classement obtenu lors de l'épreuve la plus longue départagera les coureurs.

En cas d'ex æquo au classement général, le nombre de participations, puis le classement obtenu lors de la dernière journée courue départageront les coureurs.

Pour participer au classement général, il faudra avoir participé à plus de la moitié des organisations.

Article 5 : Récompenses

A chaque réunion, le 1^{er} de chaque catégorie d'âge recevra un bouquet, les 3 premiers garçons et filles seront récompensés.

Pour le classement général final, les 3 premiers garçons et filles seront récompensés.

Article 6 : Sanctions

Des sanctions (non exhaustives) sont instaurées pour permettre aux Mercredis Populaires de conserver leur sens éducatif et éviter tout débordement, écart de langage, et infraction au code de la sécurité.

L'« arbitre » ou le faisant fonction devra les appliquer dans le sens strict du présent règlement.

Braquet non conforme:

 Au départ => départ refusé. A l'arrivée => déclassement à la dernière place de l'épreuve.



- Les concurrents qui ne se seront pas présentés au contrôle des braquets, une minute après l'arrivée, seront pénalisés de 3 points au classement de la journée.
- Coureur ayant une attitude en peloton jugée dangereuse : 5 points de pénalité au classement de la journée et déclassement à la dernière place de son groupe.
- Gêne volontaire constatée par l'« arbitre » ou un faisant fonction : déclassement à la dernière place de l'épreuve.
- Incorrection envers des Dirigeants, le Public, les Officiels : 5 points de pénalité au classement de la journée.